

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.151.B

**Contrat de reprise  
des pots et  
barquettes en  
polypropylène : offre  
de la société PAPREC**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.151.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
POLITIQUE DE VALORISATION DES DECHETS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONTRAT DE REPRISE DES POTS ET BARQUETTES EN POLYPROPYLENE : OFFRE DE LA SOCIETE PAPREC**

Dans le cadre de la collecte sélective organisée sur le territoire de l'agglomération, les flaconnages plastiques, composés de polytéréphtalate d'éthylène (PET) clair et foncé ainsi que de polyéthylène haute densité, sont collectés dans les bacs et sacs jaunes et recyclés depuis l'apparition de la collecte sélective sur le territoire de l'agglomération dans les années 2000.

Suite à la mise en service du centre de tri ATRION à Mornac et aux trieurs optiques de dernière génération qui équipent cette installation, une nouvelle résine plastique peut être reconnue, triée et valorisée. Il s'agit du polypropylène (PP). Ce type de résine est essentiellement utilisé pour la fabrication de barquettes alimentaires et pots (emballages non encore inscrits dans le périmètre des consignes de tri d'Eco-emballages).

Au même titre que les autres matériaux d'emballages plastiques, ces déchets plastiques, considérés auparavant comme des erreurs de tri, font l'objet d'une valorisation matière. Une reprise peut ainsi être contractualisée avec la société PAPREC, repreneur de nos autres flaconnages plastiques issus du centre de tri ATRION.

Cette société propose un prix de reprise matière de 200 € la tonne pour le mois de juillet 2015. Ayant affaire à une nouvelle filière économique, il n'existe pas actuellement d'indexation fiable comme les autres résines pour l'évolution du prix de reprise. Ainsi, pour chaque évacuation mensuelle qui sera réalisée, le prestataire proposera son meilleur prix de reprise. Si celui-ci évolue, le prix sera actualisé par courrier. Le tonnage annuel est estimé à environ 60 tonnes.

La société PAPREC s'engage à produire des certificats de recyclage et à exercer la valorisation de ces déchets dans le respect de la réglementation en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le contrat pour la reprise de la nouvelle résine plastique « Polypropylène » avec la société PAPREC,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de reprise,

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe « Déchets Ménagers » article 7078 – rubrique 8121

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>